

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Élections sénatoriales : aux urnes le 30 janvier et le 6 février

UN scrutin organisé concomitamment à la législative partielle du 1er siège du département de la Lekoni-Lekori, dans la province du Haut-Ogooué.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

LES dates des élections sénatoriales sont désormais connues. En effet, au sortir de la plénière qu'il a dirigée vendredi dernier, le président du Centre gabonais des élections (CGE), Moïse Bibalou Koumba, a indiqué que le premier tour se tiendrait le 30 de ce mois. Et le second, le 6 février prochain.

Des sénatoriales organisées concomitamment à la législative partielle au 1er siège du département de la Lekoni-Lekori, dans la province du Haut-Ogooué. Un siège laissé vacant, on s'en souvient, à la suite de l'exclusion des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG) d'Ali Akbar Onanga Y'Obegue, l'ancien élu. La législative partielle aurait dû, initialement, se tenir les 4 et 18 avril 2020. Mais celle-ci, à la suite de la requête du chef du gouvernement d'alors, Julien Nkoghe Bekale, avait été reportée. Au regard du contexte sanitaire, par la Cour constitutionnelle, dans la décision rendue le 26 mars 2020. C'est dire que les motifs qui l'avaient sous-tendue ne sont plus aujourd'hui pertinents. D'autant que, de manière globale, la situation sanitaire est sous contrôle. Bref, le cas de force majeure invoqué à l'appui de la saisine de Julien Nkoghe Bekale n'est plus évocable.

Quoi qu'il en soit, les sénatoriales à venir s'annoncent, à plus d'un titre, passionnantes. D'autant qu'avec la réduction du nombre de sénateurs de 102 à 52, à la suite des recommandations du Dialogue politique d'Angondjé, les places vont être très chères (Lire ci-contre). Plusieurs sénateurs sortants ne devraient, sans doute pas, reprendre le chemin de l'hémicycle du palais Omar-Bongo-Ondimba. Surtout que le Parti démocratique gabonais (PDG), majoritaire dans les Conseils locaux, a décidé d'organiser des

primaires samedi prochain, afin de désigner ses candidats à cette élection (Lire ci-dessous).

Pour autant, plusieurs interrogations demeurent. Car, au regard de l'article 35 nouveau alinéa 3 de la Constitution, conférant au président de la République le droit de nommer quelques sénateurs, d'aucuns se demandent quelle sera la proportion des sénateurs nommés? Dans quelles circonscriptions vont-ils l'être? Seront-ils nécessairement des élus locaux ou bien d'autres critères prévaudront dans les nominations, au regard du pouvoir discrétionnaire du chef de l'État? Autant d'interrogations et bien d'autres sur lesquelles le ministre de l'Intérieur devrait apporter des réponses dans les jours à venir.

Dans tous les cas, si l'on s'en tient au communiqué rendu public par le président du CGE, la campagne électorale pour les sénatoriales, prévue du 27 au 29 du mois en cours, n'excédera pas quarante-huit heures. Alors que celle de la législative partielle s'étalera du 20 au 29 de ce mois. Des durées conformes aux dispositions légales en vigueur, assure-t-on du côté du CGE. Et selon toute vraisemblance, la campagne électorale devrait se dérouler dans le strict respect de mesures barrières. Il reste que ce scrutin ne règle pas la problématique de l'harmonisation des mandats entre celui des sénateurs et celui des conseillers locaux, quand bien même certains politologues estiment qu'elle ne revêt plus trop d'intérêt. Dans la mesure où, selon eux, une partie des sénateurs devant être nommée par le président de la République, le Sénat ne sera plus, en partie, tout au moins, l'émanation des Conseils municipaux et départementaux. Ceci dit, au terme du communiqué du CGE, il revient au gouvernement de confirmer le chronogramme arrêté par l'organe chargé d'organiser les élections politiques dans notre pays lors d'un Conseil des ministres.



Vue de quelques membres du bureau du CGE lors d'une récente plénière.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CENTRE GABONAIS DES ELECTIONS (CGE)

I. ELECTIONS SÉNATORIALES 2021.

14 janvier 2021 :
Prestation de serment des membres des Commissions Electorales Locales.

18 janvier 2021 à 18 heures :
date limite de dépôt de déclaration de candidature

25 janvier 2021 :
publication des candidatures de l'élection Sénatoriale.

27 janvier 2021 :
Ouverture de la campagne.

29 janvier 2021 à 24 heures :
clôture de la campagne.

30 janvier 2021 :
Convocation du collège électoral pour l'élection des sénateurs 2021 (Premier Tour).

II. ELECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DU 1ER SIÈGE DU DÉPARTEMENT DE LÉKONI- LÉKORI (HAUT- OGOUÉ).

20 janvier 2021 :
Ouverture de la campagne électorale.

29 janvier 2021 à 24 heures :
Clôture de la campagne.

30 janvier 2021 :
Convocation du collège électoral pour l'élection législative.

Présidentielles le 30 janvier

Très chers sièges !



Photo : Bandoma



Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

APRÈS moult hésitations, le président du Centre gabonais des élections (CGE), Moïse Bibalou Koumba, vient de rendre public le calendrier, tant attendu, des élections sénatoriales. Une élection, de l'avis de nombreux observateurs et autres analystes de la vie politique, qui s'avère extrêmement compliquée. Et pour cause : toutes les conditions sont, pour ainsi dire, réunies pour rendre la tâche bien difficile aux écuries politiques en lice. D'abord les sièges à pourvoir sont désormais chers. En effet, les recommandations du Dialogue politique d'Angondjé ont acté le dégraissage du "mammouth" nommé Sénat. Conséquence, le

nombre des élus siégeant dans cette Chambre du Parlement a été revu considérablement à la baisse. En lieu et place des cent deux (102) sénateurs d'antan, l'institution ne comptera désormais plus que cinquante-deux (52) membres. À cela s'ajoute la récente révision constitutionnelle. En atteste l'article 35 nouveau alinéa 3 qui dispose que les sénateurs (...) sont désignés par voie d'élection au suffrage universel indirect et par voie de nomination par le président de la République... De quoi véritablement rendre la tâche ardue aux candidats et aux écuries politiques. Surtout que, jusqu'à présent, la proportion des sénateurs désignés par nomination n'est pas encore connue. Le moins que l'on puisse dire est que, désormais, l'élection sénatoriale sera tout sauf une sinécure.



Photo : DR

PDG : place aux primaires !

J.K.M
Libreville/Gabon

POUR les sénatoriales à venir, au Parti démocratique gabonais (PDG), il faudra passer par la case primaires. C'est ce qui ressort de la déclaration rendue publique, hier, au siège de cette formation politique, par la secrétaire générale adjointe 4 en charge de la communication et des relations extérieures, Estelle Flore Angangou. Des primaires qui, a-t-elle indiqué, " sur les très hautes instructions du distingué camarade président Ali Bongo Ondimba se tiendront samedi 16 janvier prochain en vue de la sélection des candidats,

simultanément sur chaque siège de sénateur, sous la coordination nationale du secrétaire général adjoint 1 en charge des élections, et la supervision par province, des secrétaires nationaux chargés de l'animation politique, assistés des secrétaires provinciaux, s'ils ne sont pas candidats". De manière concrète, les conseillers locaux, à jour de leurs cotisations, à la date des primaires, pourront s'y présenter librement. À condition toutefois, a-t-elle fait valoir, de constituer un dossier dûment composé d'un certain nombre de pièces et de le déposer jeudi 14 janvier au plus tard au siège du PDG, sis au quartier Louis, dans le 1er arrondissement

de la commune de Libreville, ou " auprès du secrétaire national, du secrétaire provincial s'il n'est pas candidat, contre la délivrance d'un récépissé". Entendu que, a-t-elle précisé, " le collège électoral, par siège de sénateur, est constitué par l'ensemble des conseillers locaux élus du PDG dans ledit siège". Et que " le nombre des candidats devant être sélectionnés par siège de sénateur, au terme des élections primaires, par vote à bulletin secret et uninominal, est de trois (3) au maximum, classés par ordre décroissant des votes". Des primaires qui s'inscrivent dans la droite ligne de la Régénération et la Revitalisation (2R).